

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 74
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres de la CP : 12
Quorum : 7
Nombre de présents : 8

La commission permanente
Convoquée le : 26/05/2025
Réunie le : 06/06/2025
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- la délibération du conseil d'administration du 18/10/2024 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires
Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Ardeche 25: Voyage en Ardèche 2025
du 18 au 22 mai 2026
70 élèves option EPS de Secondes et Premières du Lycée E. CHABRIER: 426€ par participants
6 accompagnateurs (436€ par accompagnateur soit 2616€ pris sur les fonds de roulement de l'établissement).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 75
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres de la CP : 12
Quorum : 7
Nombre de présents : 8

La commission permanente
Convoquée le : 26/05/2025
Réunie le : 06/06/2025
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- la délibération du conseil d'administration du 18/10/2024 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires
Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANGL 25 : Voyage en Angleterre 2025
du 2 au 7 novembre 2025
70 élèves de 1ère professionnelles et Terminales générales spé. LLCER & euro. Tarifs: 495€ par participants
6 accompagnateurs - 502€ par accompagnateur soit 3012€ payés sur les fonds de roulement de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0